

**ARRÊTÉ N° ARR\_2022\_0931\_AL\_RD467\_VERS-EN-MONTAGNE**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la demande en date du 7 septembre 2022 par laquelle M et Mme Jean-Paul LACROIX, représentés par le Cabinet Colin et Associés – Géomètres Experts, sollicitent l'alignement de la parcelle cadastrée ZA n°95, sur la Route Départementale n° 467, Commune de VERS-EN-MONTAGNE, hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du 28/05/2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 5 juillet 2022 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

**ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

#### **ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

#### **ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE, à l'adresse suivante: 22 rue Gédéon David - BP 28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

**Signature de l'arrêté**



Diffusion :

Le Cabinet Colin pour attribution

La commune de SALINS-LES-BAINS pour information

L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

# SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le 09-09-2022

ID : 039-223900010-20220909-ARR\_2022\_0931-AR

## Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

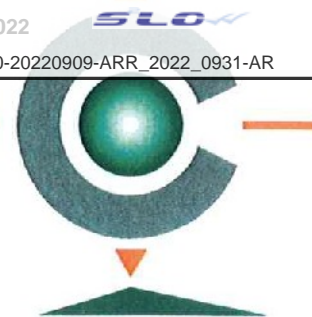
Diplômé de l'Institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

## Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes



## Demande d'alignement

M. le Président du Conseil,

Suite à la réunion de bornage du 05/07/2022, en présence de M. SHNEITER de l'ARD de CHAMPAGNOLE, je soussignée Marie-Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. et Mme Jean-Paul LACROIX**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la route départementale n°467 au droit de la propriété située :

- **Vers-en-Montagne**

et cadastrée

- **ZA N°95.**

**Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A – B, comme étant la limite de l'alignement individuel.**

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 06/09/2022

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220112)



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 22 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associés.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

**VERS-EN-MONTAGNE**  
Section ZA  
n° 95  
"Combe Varin"

Propriété M. et Mme Jean-PAUL LACROIX  
**PROPOSITION D'ALIGNEMENT**  
Route Départementale n°467



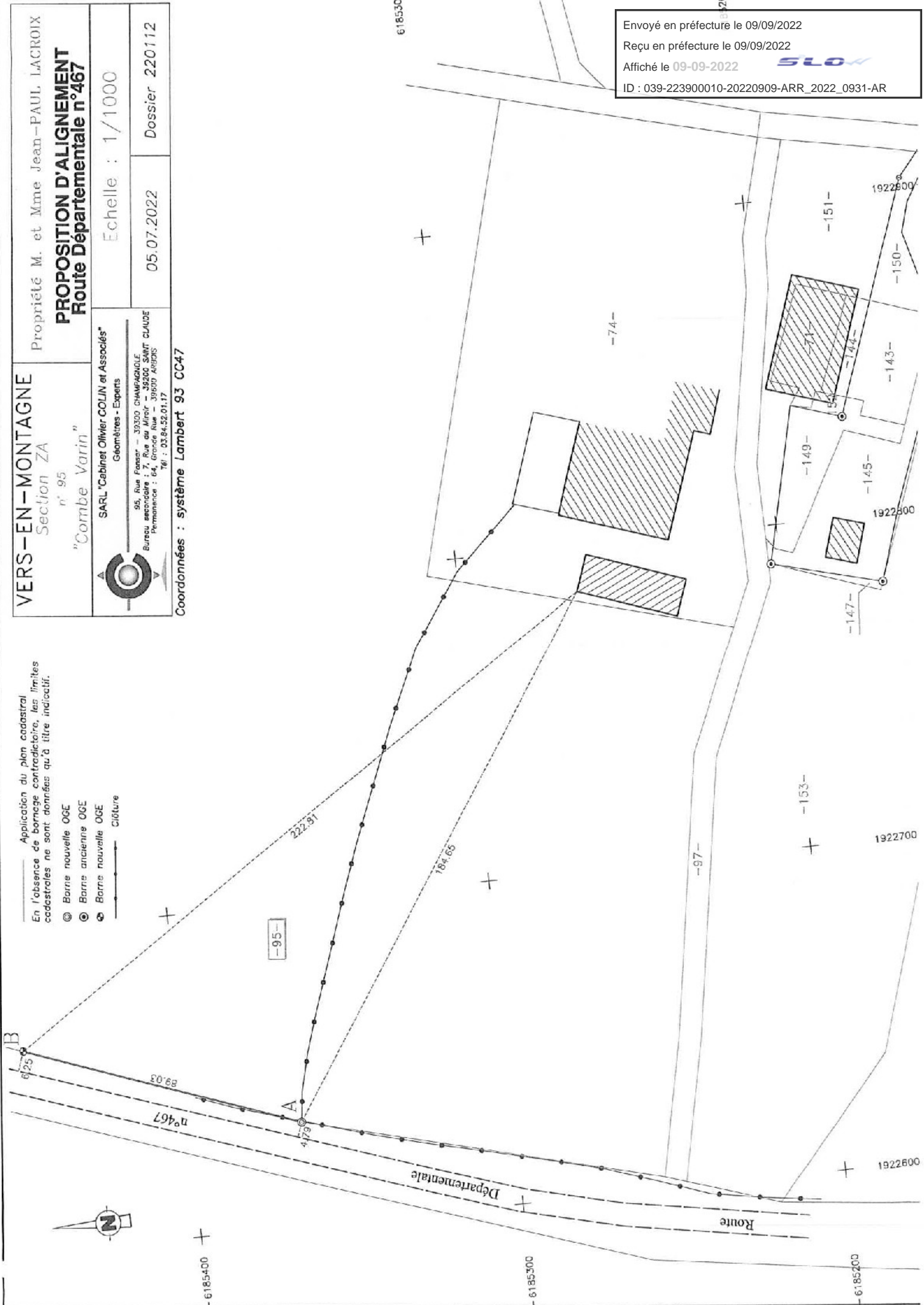
SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"  
Géomètres - Experts  
95, Rue Fossor - 39300 CHAMPAGNOLE  
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAMT CLAUDE  
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBONS  
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/1000

05.07.2022 Dossier 220112

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

- Application du plan cadastral  
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.
- Barre nouvelle OGE
  - ⊙ Barre ancienne OGE
  - ⊕ Barre nouvelle OGE
  - Clôture



Envoyé en préfecture le 09/09/2022  
Reçu en préfecture le 09/09/2022  
Affiché le 09-09-2022  
ID : 039-223900010-20220909-ARR\_2022\_0931-AR

